



Livret de l'étudiant·e 2019-2020

NIVEAU MASTER 2
MENTION : DROIT PRIVE
Parcours Droit privé fondamental

Version provisoire

Sous réserve de vote en CFVU

UFR de Droit et sciences politiques
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



L'Université
Paris Nanterre
s'engage pour
le recyclage
des papiers.



ufr-dsp.parisnanterre.fr



Université
Paris Nanterre
● UFR DSP

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	6
UNIVERSITE	6
UFR	6
FORMATION	6
SERVICES NUMERIQUES	8
EMAIL UNIVERSITAIRE	8
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	8
CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020	9
MAQUETTE DU DIPLOME	10
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS	12
BONUS AUX DIPLOMES	19
STAGES	19
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	21
MODALITES GENERALES	21
MODALITES SPECIFIQUES	21
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	21
DELIVRANCE DU DIPLOME	21
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	22
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	26

AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entoure, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une universitas au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

La direction de l'UFR.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le Master 2 Droit privé fondamental, héritier du DEA de droit privé et du master professionnel « Professions judiciaires » constitue l'une des formations historiques de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense. Au cours de ces dernières années, son organisation a été modifiée afin de valoriser l'attractivité professionnelle d'une formation généraliste de droit privé : la « filière classique » a été assortie d'une obligation de stage (2 ou 3 mois) pour l'ensemble des étudiants ; une « filière apprentissage » a été ouverte permettant une formation en alternance des étudiants sur une durée d'un an.

L'organisation de la formation repose sur quatre principes :

- **L'accès aux professions judiciaires suppose une bonne maîtrise du contentieux** : d'où deux enseignements obligatoires portant respectivement sur la procédure civile et la procédure pénale.
- **La performance dans ces différents métiers nécessite de solides connaissances de base** ; d'une part, parce que les métiers du droit requièrent le plus souvent des aptitudes de généraliste,; d'autre part, parce que, de manière générale, une formation initiale doit préparer les évolutions professionnelles à long terme des étudiants et non pas bloquer celles-ci en les enfermant dans une spécialité. C'est la raison pour laquelle l'accent a été mis sur le droit civil et le droit pénal, disciplines jugées particulièrement significatives à cet égard et qui font également l'objet d'enseignements obligatoires.
- **L'entrée dans la vie active se fait dans le même temps que la formation initiale.** C'est pourquoi un stage est obligatoire pour tous les étudiants, d'une durée de deux à trois mois, et qu'il a lieu au cours de l'année universitaire. C'est également la raison pour laquelle sont proposés de nombreux séminaires animés par des professionnels ; ils sont l'occasion pour les étudiants de comprendre l'utilisation pratique qu'ils peuvent tirer de leurs connaissances théoriques, sans attendre l'issue de leur formation.
- **Les étudiants doivent pouvoir se préparer aux concours professionnels** en même temps qu'ils suivent leur formation de Master 2. Les matières dispensées correspondant ainsi aux programmes des concours ENM et CRFPA notamment. Par ailleurs, le calendrier est adapté pour que les étudiants de la filière classique puissent suivre les enseignements de l'IEJ (aucun cours le vendredi).

Le premier semestre est consacré aux matières principales, généralistes, qui constituent un socle commun de connaissances indispensables au regard des débouchés de la formation.

Le second semestre doit être réservé au stage, à la rédaction du mémoire et aux matières plus techniques de spécialisation.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en alternance.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.
- à distance.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

UFR

Direction de l'UFR :

Directrice de l'UFR : Florence BELLIVIER (fin de mandat au 30 septembre 2019)

- Direction adjointe de l'UFR : renouvellement après nouvelle élection de la direction
 - relations internationales :
 - insertion professionnelle :
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Isabelle SOKOLOWSKI, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Formation

Secrétariat de la formation :

Alexandra Defremont

Université Paris Nanterre

Site de l'université Paris Nanterre - Bureau F141

01 40 97 78 33

Pôle Universitaire Léonard de Vinci Aile Ouest - 6ème étage - Bureau 601B

12 av. Léonard de Vinci | 92400 Courbevoie

01.41.16.73.75

Defremont.a@parisnanterre.fr

Responsable de la formation :

Mme Soraya Amrani-Mekki

Professeur

soraya.amrani-mekki@parisnanterre.fr

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire>.

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p>Début des enseignements Lundi 16 septembre 2019</p> <p>Vacances de la Toussaint Du lundi 28 octobre au dimanche 3 novembre 2019</p> <p>Vacances de fin d'année Du samedi 20 décembre au lundi 3 janvier 2020</p> <p>Fin du premier semestre Jeudi 9 janvier 2020</p> <p>Semaine de révision Du lundi 13 janvier au vendredi 17 janvier 2020</p> <p>Examens du 1^{er} semestre Du lundi 20 au vendredi 24 décembre 2020</p> <p>Journée des métiers du droit Mardi 28 janvier 2020</p> <p>NB : pas de cours le vendredi</p>	<p>Stage Du lundi 3 février au mardi 31 mars 2020</p> <p>Début des enseignements mercredi 1^{er} avril 2020</p> <p>Vacances de printemps Du lundi 13 avril au dimanche 19 avril 2020</p> <p>Fin du premier semestre Jeudi 11 juin 2020</p> <p>Semaine de révision Du lundi 15 juin au vendredi 19 janvier 2020</p> <p>Examens du 2^{ème} semestre Du lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2020</p> <p>Soutenance de mémoires Du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet 2020</p>

MAQUETTE DU DIPLOME

Code matière	SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	ECTS	Sessions 1 et 2	
	UE 1 - Matières principales						
3JDP9641	Droit civil	cours	24h	M. O Deshayes	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9642	Droit pénal	cours	24h	Mme J.Tricot	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9643	Procédure civile	cours	24h	Mme Amrani-Mekki	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9644	Procédure pénale	cours	24h	M. F.Desprez et Mme C. Chassang	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9645	Comparative law	cours	24h	Mme C. Debourg	3	Oral	
	UE 2 - Matières complémentaires				3		
3JPF0001	Introduction à la recherche	cours	12h	M.Pichard	1,5	Contrôle continu	
3JPF0005	Pratique des procédures civiles d'exécution	cours	12h	M. L. Raschel et S. Dorol	1,5	Ecrit	1h
	UE 3- Matières complémentaires (3 au choix)				9		
3JDPY646	Régime général de l'obligation	cours	24h	M. S. Raimond	3	Écrit	2h
3JDPY647	Responsabilités civiles et pénales	cours	24h	Mme Ballot-Léna M. M. Toullier	3	Écrit	1h30
3JDPY308	Droit pénal économique	cours	24h	Mme Y. Muller	3	Oral	15 min
3JDPY650	Droit commercial	cours	24h	M. A. Boujeka	3	Contrôle continu	
	UE 4 – Stage 3ECTS				3		
3JPF0007	Stage (2 mois)				3		

Code matière	SEMESTRE 2		Nature	Durée	Enseignant	ECTS	Sessions 1 et 2	
	UE 1 - Matières principales						Nature	Durée
3JDP0552	Anglais		cours	24	Mme Letalleur-Sommer	3	Contrôle continu	
	UE 2 - Matières complémentaires					1.5		
	Conférences inter-disciplinaires et méthodologie du mémoire		cours	12h	MMe S. Amrani Mekki	1,5	Présence de l'étudiant	
	UE 3- Matières complémentaires (3 au choix)					16.5		
3JPF0007	Mémoire					16,5	soutenance	
	UE 4 - Matières complémentaires (6 au choix)					9		
3JDPY551	Euclid 1		séminaire	24h		1,5		
3JDH0007	Euclid 2		séminaire	24h		1,5		
3JDPY648	Droit des personnes et de la famille		cours	24h	Mme F.Bellivier/ Mme C. Bourdaire	1,5	Contrôle continu	
3JDPY649	Droit des biens		cours	24h	M. H. Groud	1,5	Oral	
3JDPY651	Droit international privé		cours	24h	Mme M. Nioche	1,5	Oral	
3JPF0002	Droit de la santé		cours	12h	A.-S Ginon	1,5	Écrit	5h
3JPF0016	Droit immobilier		cours	12h	M. R. Wintgen	1,5		
3JPF0019	Droit des assurances		cours	12h	Equipe Axa (équipe de Monsieur Pierre Dupont)	1,5		
3JPF0014	Droit des étrangers		cours	12h	Mme Saima Rasool	1,5	Contrôle continu	
3JPF0017	Pratique des contrats		cours	12h	MMe. M. Bourrassin	1,5		
3JPF0015	Pratiques socio-éducatives		cours	12h	M. Ch. Lojou	1,5	Oral	
3JPF0018	Pratiques des poursuites et des enquêtes		cours	12h	M. X. Clemence	1,5	Écrit	

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1

UE 1 - Matières principales obligatoires

3JDP9641	Droit civil	Volume horaire 24h	M. O. Deshayes
<p>Le cours de droit civil est centré sur le droit des contrats. A travers une étude sélective de la matière, largement corrélée aux réformes en cours, l'objectif du cours est d'accroître l'aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances fondamentales et à la réflexion théorique que celles-ci suscitent.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		
Contrôle dérogatoire et session 2	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		

3JDP9642	Droit pénal	Volume horaire 24h	Mme J. Tricot
<p>Le cours propose d'approfondir l'étude des principes et notions fondamentaux de droit pénal général et spécial (théories de la loi pénale, de l'infraction et de la responsabilité, fonctions de la peine) à l'aune d'une notion juridique structurante et transversale : la personne. À partir d'une sélection de grands enjeux contemporains, elle sera envisagée tour à tour en tant que sujet responsable (première partie du cours) puis objet de protection (deuxième partie du cours). Tout en identifiant les caractères et spécificités des outils du pénaliste, le cours permettra également d'interroger la place et le rôle du droit pénal au sein de l'ordre juridique français.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	l'étudiant choisit donc un écrit de 5h ou un oral. L'épreuve (écrit et oral) sera commune à celle du cours de Procédure pénale.		
Contrôle dérogatoire et session 2	l'étudiant choisit donc un écrit de 5h ou un oral. L'épreuve (écrit et oral) sera commune à celle du cours de Procédure pénale.		

3JDP9643	Procédure civile	Volume horaire 24h	Mme S. Amrani-Mekki
<p>Le séminaire de procédure civile (24h) prend appui sur l'actualité de la matière pour insister sur les grandes problématiques contemporaines : développement des modes amiables, action de groupe, réforme des voies d'appel et de cassation...</p> <p>Il s'organise autour de travaux variés (rédaction de clauses, cas pratique, commentaire de texte et d'arrêt, plaidoiries).</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		
Contrôle dérogatoire et session 2	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		

3JDP9644	Procédure pénale	Volume horaire 24h	M. F. Desprez et Mme C. Chassang
<p>L'objet du cours consiste en une analyse de la procédure pénale à l'aune d'un de ses rouages essentiels : le Procureur de la République. Ainsi, sans tendre à l'exhaustivité, mais en privilégiant des thématiques liées à l'actualité législative ou jurisprudentielle, ce cours procède à une analyse des différentes étapes du procès pénal en prenant appui sur le Procureur de la République.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle	L'étudiant choisit donc un écrit de 5h ou un oral. L'épreuve (écrit et oral) sera commune à celle du		

continu	cours de Droit pénal.
Contrôle dérogatoire et session 2	l'étudiant choisit donc un écrit de 5h ou un oral. L'épreuve (écrit et oral) sera commune à celle du cours de Droit pénal.

3JDP9645	Comparative law	Volume horaire 24h	Mme C. Debourg
<p>Le cours de Comparative private law vise à faire découvrir aux étudiants non seulement les méthodes et les finalités du droit comparé, mais également des éléments de droit étrangers, mis en perspective avec les solutions du droit français. Il offre ainsi un éclairage unique sur les mécanismes de droit positif - français et étrangers - et invite à une réflexion plus générale sur l'organisation et la philosophie des systèmes juridiques. Il se décompose de la façon suivante : sont abordés d'une part certains aspects théoriques du droit comparé, en association avec la découverte des grands systèmes juridiques contemporains ; sont abordés d'autre part, sous l'angle du droit comparé, certains points spécifiques de droit privé, notamment en droit des contrats ou en droit de la responsabilité.</p> <p>Il se déroule en anglais, mais il est conçu de façon à demeurer accessible au plus grand nombre.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral		

UE 2 – Matières complémentaires obligatoires

3JPF0001	Introduction à la recherche	Volume horaire 12h	M M. Pichard
<p>L'enseignement, découpé en six séances de deux heures, vise principalement trois objectifs : améliorer la maîtrise des sources (au plan intellectuel - distinction du statut des énoncés - et au plan pratique - maniement des outils de la recherche documentaire) ; initier à l'épistémologie juridique ; approfondir la réflexion sur l'argumentation juridique</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Contrôle continu		
Contrôle dérogatoire et session 2			

3JPC0005	Pratique des procédures civiles d'exécution	Volume horaire 12h	M. L. Raschel et S. Dorol
<p>Le cours comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier est consacré aux questions européennes (droit de l'Union européenne et procédure civile d'exécution et traitera notamment du Règlement mettant en place une saisie conservatoires sur les comptes bancaire). - le deuxième est consacré aux questions « sans réponse certaine » de procédure civile d'exécution envisagées au prisme de la recherche. 			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Épreuve orale.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Épreuve orale.		

UE 3 – Matières complémentaires optionnelles

3JDPY646	Régime général de l'obligation	Volume horaire 24h	M. S. Raimond
<p>Le cours traite des opérations sur créances. Il s'agit d'étudier les mécanismes qui permettent la circulation de l'obligation. Sera ainsi mené un approfondissement du cours de L3, à l'aide d'arrêts récents et de modèles de</p>			

contrats qui donnent des applications pratiques de ces opérations. La réforme du droit des obligations (avant-projet datant de février 2015) sera également analysée et critiquée. dans le commerce international globalisé.	
Modalités de contrôle	
Contrôle continu	Épreuve écrite de 2h
Contrôle dérogatoire et session 2	Épreuve écrite de 2h

3JDPY647	Responsabilités civile et pénale	Volume horaire 24h	Mme A. Ballot-Léna M M.Touillier
<p>Le séminaire de responsabilité civile est centré sur la responsabilité civile professionnelle. Il se décompose en deux volets : l'un porte sur la responsabilité du professionnel à l'égard du client et l'autre sur la responsabilité civile entre professionnels. Le séminaire se termine par une séance commune aux deux volets durant laquelle les étudiants, qui ont eu à travailler sur différents cas pratiques, défendent les intérêts d'un des protagonistes des cas pratiques.</p> <p>Le séminaire de responsabilité pénale, qui est également centré sur la responsabilité professionnelle, a pour objet l'étude des règles et du contentieux relatifs à certaines activités professionnelles particulièrement exposées au « risque pénal ». Après une présentation générale et croisée des enjeux soulevés par les professions d'avocat, de journaliste et de médecin sur le plan pénal, l'attention sera successivement portée sur la mise en jeu de la responsabilité pénale des professionnels exerçant chacune de ces activités et donnera lieu à des échanges autour de leur actualité et des problèmes posés par la pratique</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Une épreuve écrite commune au séminaire de responsabilité civile et de responsabilité pénale, portant sur un sujet transversal ou sur un thème particulier abordé au cours du séminaire.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Une épreuve écrite commune au séminaire de responsabilité civile et de responsabilité pénale, portant sur un sujet transversal ou sur un thème particulier abordé au cours du séminaire.		

3JDPY308	Droit pénal économique	Volume horaire 24h	Mme Y. Muller
<p>Le séminaire de droit pénal économique vise à présenter le lien entre la législation pénale et les étapes du capitalisme avant de développer, pour la phase la plus récente, certains des délits.</p> <p>Ainsi, dans un premier temps, est rappelée l'évolution entre la création de délits pénaux spécifiques aux affaires et les trois phases du capitalisme. Avec le capitalisme marchand (XVIIème) se développe le délit de banqueroute, puis avec le capitalisme industriel (XVIIIème-XIXème siècle), les délits pénaux du droit des sociétés tandis qu'avec le capitalisme financier (XXIème siècle) se développe une nouvelle forme de répression : aux côtés du droit pénal, apparaît un droit administratif répressif à travers les Autorités administratives indépendantes dotées d'un pouvoir de sanction pécuniaire laissant émerger un système de cumul de sanctions répressives.</p> <p>Dans un deuxième temps, et en continuité avec les développements précédents, sont traités les abus de marchés sous leur double aspect de délits boursiers (pénal) et de manquements boursiers (administratif). Il s'agit moins ici de traiter le contenu des délits que de présenter l'articulation entre le droit pénal boursier et le droit administratif répressif à la lumière des dernières évolutions jurisprudentielles (CEDH 2014, Conseil constitutionnel 2015) mais aussi législatives (Directive et Règlement européens 2014).</p> <p>Enfin, dans un troisième temps, est traité le délit de blanchiment en insistant sur sa dimension transnationale, et la dimension tant préventive que répressive de la lutte contre le blanchiment. La question se pose là encore de l'articulation entre les règles préventives (compliance/conformité) et la mise en œuvre de la répression pénale.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral de 15 min.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 15 min.		

3JDPY650	Droit commercial	Volume horaire 24h	M. A. Boujeka
<p>Au sein du Master 2 Droit privé fondamental, le cours de Droit commercial poursuit l'objectif de donner aux étudiants de "bons réflexes" en Droit commercial. L'intitulé de l'enseignement procède d'un choix délibéré, son contenu prenant toutefois acte du dépassement de la commercialité, sinon par le Droit de l'entreprise, du moins par</p>			

le Droit des affaires. La structure du cours repose sur deux axes portant respectivement sur l'influence de la commercialité sur la qualité du cocontractant et cette même influence sur l'objet du contrat.

Modalités de contrôle

Contrôle continu	l'évaluation des connaissances acquises s'effectue en contrôle continu.
Contrôle dérogatoire et session 2	l'évaluation des connaissances acquises s'effectue en contrôle continu.

Semestre 2

UE 1 – Matière principale obligatoire

3JDP0552	Anglais	Volume horaire 24h	Mme S. Letalleur-Sommer Mme C. Rieger
Ce cours a pour but d'approfondir les connaissances du système politique et juridique nord-américain ainsi que les compétences linguistiques en anglais juridique (compréhension écrite & orale, expression écrite & orale) et ce, à partir de documents et textes authentiques ayant trait aux institutions politiques américaines, pour la plupart tirés du manuel indiqué ci-dessous. Les étudiants, divisés en deux groupes selon leur niveau, seront invités à mener une réflexion portant sur la constitution américaine, ses amendements, certains arrêts clefs de la Cour suprême des Etats-Unis ainsi que sur certains aspects de la procédure pénale et de la procédure civile. Le cours s'organise autour d'études thématiques et interactives destinées à entretenir la pratique de l'anglais tout en affinant la compréhension de la Common Law avec une spécialisation centrée sur le régime des Etats-Unis.			
<u>Bibliographie :</u> Brunon-Ernst Anne & alii. The English of Law and Politics in the United States (en collab.) Paris: Belin, 2007.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Chaque étudiant fera également un exposé oral sur un sujet en rapport avec le cours. Des exercices de grammaire seront proposés ponctuellement.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Chaque étudiant fera également un exposé oral sur un sujet en rapport avec le cours. Des exercices de grammaire seront proposés ponctuellement.		

UE 2 – Matière complémentaire obligatoire

	Conférences inter-disciplinaires et méthodologie du mémoire	Volume horaire 12h	S. Amrani mekki
Un format de conférence économie, sociologie, sciences-politiques			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Présence de l'étudiant		
Contrôle dérogatoire et session 2			

UE 3 – Mémoire

3JPF0007	Mémoire		
Chaque étudiant rédige un mémoire qui, à partir de son stage, devra prendre la forme d'un travail de recherche. Le mémoire est soutenu en présence de l'un des enseignants du diplôme et du maître de stage			
Modalités de contrôle			

Contrôle continu	Mémoire
Contrôle dérogatoire et session 2	Mémoire

UE 4 – Matières complémentaires optionnelles

3JDPY551	EUCLID	Volume horaire 24h	
<p>La Clinique du Droit EUCLID est une offre originale de l'Université de Nanterre. Ce module de formation est commun à plusieurs Masters 2 de l'UFR de Droit et Science politique et est ouvert à des étudiants sélectionnés parmi les étudiants de ces Masters 2. Ce module repose sur la formule « learning by doing » : dans le cadre d'une consultation commandée par exemple par une association, les étudiant-e-s réalisent un travail juridique concret et réel, sous la direction à la fois d'enseignants-chercheurs et de praticiens. En plus de cette expérience professionnalisante, le module comprend un séminaire théorique dont l'objectif est de proposer les éléments d'une analyse critique du droit permettant de révéler l'importance des formes, concepts et procédures dans la pratique du droit.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu			
Contrôle dérogatoire et session 2			

3JDPY648	Droit des personnes et de la famille	Volume horaire 24h	Mme F. Bellivier Mme C. Bourdaire
<p>Le droit des personnes est fondamental car il structure notre vision de l'ordre juridique autour de la summa divisio (ou de ce qu'il en reste) entre personnes et choses. Ancré dans la longue histoire du droit occidental, il a subi ces trente dernières années des mutations profondes. Le but du séminaire est, après avoir introduit les étudiants aux subtilités de la notion de personne juridique, d'illustrer les évolutions à l'œuvre, à la fois en droit civil, en droit de la bioéthique et en droit pénal, à partir des exemples des fichiers d'empreintes génétiques et des robots.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Outre leur participation active durant les séances, les étudiants devront rendre un devoir de synthèse fait à la maison en temps limité, après la fin du séminaire, et subiront un oral portant sur ce dernier, sur leur devoir ainsi que sur la lecture d'un ouvrage littéraire en rapport avec le séminaire.		
Contrôle dérogatoire et session 2			
<p>Concernant le droit de la famille, il s'agit pour l'essentiel d'un cours magistral, mais interactif dans lequel les étudiants pourront être sollicités et pourront intervenir librement. Le thème, à la frontière du droit des successions et du droit des obligations et du droit des biens, permet d'envisager dans sa globalité, mais aussi dans la technicité des mécanismes qu'il met en œuvre, un système cohérent d'organisation liquidative des paiements. Ce thème est donc conçu comme transversal, bien qu'au cœur du droit patrimonial de la famille. Il sollicitera les qualités d'analyse, de synthèse et enfin de culture juridique des étudiants, qui trouveront à s'exprimer dans la construction, en partie ludique, d'un système organisationnel"</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	un écrit à la maison pendant une durée de 10 H.		
Contrôle dérogatoire et session 2			

3JDPY649	Droit des biens	Volume horaire 24h	M. H. Groud
<p>Le cours aura cette année pour thème "la donnée personnelle en tant que bien". Il s'agit à travers l'étude de cette notion dont l'actualité est évidente, d'envisager plus généralement le bien immatériel et les difficultés juridiques qu'il</p>			

soulève. Le cours vise aussi à revoir ou à voir les notions fondamentales du droit des biens.	
Modalités de contrôle	
Contrôle continu	épreuve orale
Contrôle dérogatoire et session 2	épreuve orale

	Droit international privé	Volume horaire 24h	Mme M. Nioche
Le cours de contentieux européen et international aborde les questions essentielles du contentieux international. Celui-ci est étudié autour de trois axes : 1. La compétence internationale ; 2. Les stratégies des parties et les procédures parallèles ; 3. Les effets des jugements étrangers.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	épreuve orale.		
Contrôle dérogatoire et session 2	épreuve orale.		

3JPF0014	Droit des étrangers	Volume horaire 12h	Mme Saima RASOOL
Contentieux couvrant tant la procédure civile, pénale qu'administrative. Le cours se divise en trois parties : - L'entrée des étrangers sur le territoire français (visas, zone d'attente...) - Le droit au séjour des personnes en situation régulière et irrégulière (droit à la vie privée et familiale, étudiants, salariés, réfugiés...) - Les procédures d'éloignement à savoir expulsion et reconduite frontière.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Contrôle continu		
Contrôle dérogatoire et session 2	Contrôle continu		

3JPC0017	Pratique des contrats	Volume horaire 12h	Mme. M. Bourrassin
Le cours d'arbitrage commercial international vise à donner aux étudiants une maîtrise approfondie de ce mécanisme spécifique de résolution des litiges, aussi bien sous l'angle méthodologique, qui révèle la grande richesse de la matière, au carrefour du Contrat, de la Procédure et du DIP, que sous l'angle des solutions concrètes du droit français et de leur comparaison avec celles des systèmes juridiques étrangers, qui souligne l'originalité du droit français et l'enjeu essentiel tenant à l'équilibre entre les intérêts privés et les intérêts publics dans le commerce international globalisé.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral		

3JPF0002	Droit de la santé	Volume horaire 12h	Mme. A.-S GINON
A partir du pluralisme des sources, ce cours étudie les transformations juridiques de la prestation de soins, qu'il s'agisse de prestations dispensées dans un cadre libéral ou dans un cadre hospitalier. A cet égard, il s'agit d'approfondir, non plus les règles relatives aux actes médicaux et aux produits de santé ou aux mécanismes de réparation des dommages (objet du cours dispensé en Master 1), mais de s'intéresser à celles qui organisent et encadrent la délivrance des soins, règles qui sont aujourd'hui utilisées par les politiques de santé pour garantir un accès de tous à des soins de qualité.			

Le cours aborde ainsi principalement la façon dont le droit détermine les besoins sanitaires et sélectionne les produits et les prestations de santé avec pour ambition de mettre en lumière, tant les niveaux de recomposition du système de santé (restructuration hiérarchique avec la création de niveaux de recours aux soins, restructuration géographique avec la création du concept de besoin sanitaire, restructuration démographique avec la redéfinition des compétences des acteurs dans le champ de la santé ...) que les différents savoirs qui pénètrent de manière diffuse le droit de la santé (scientifique, statistique, géographique, managérial).

Sont ainsi principalement étudiés :

- Les outils juridiques d'identification et de planification des besoins sanitaires (plan régional de santé, schéma d'organisation sanitaire, zone sous-dotée) et les règles de création de l'offre de soins (autorisation sanitaire, numérisation, conventionnement sélectif) comme les formes que prend cette offre (convention de coopération, réseaux de soins, maisons et pôles de santé, groupement d'intérêts et groupement de coopération) ;
- les modes juridiques d'évaluation d'un produit ou d'une prestation de soin en vue de sa mise sur le marché de la santé ;
- les règles relatives à la délivrance des produits et des prestations de soins, telles les règles qui encadrent la liberté de prescription des médecins ou encore celles qui ont vocation à évaluer la qualité du service rendu par la prestation de soins avec un regard particulier, en la matière, sur les responsabilités de l'Etat, de la Haute Autorité de santé, de l'Agence régionale de santé, de l'Uncam, voire de l'Unocam

Modalités de contrôle

Contrôle continu	- Épreuve finale : Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation)
Contrôle dérogatoire et session 2	- Session 2 Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation)

3JPF0015	Pratiques socio-éducatives	Volume horaire 12h	M. Ch. Lojou
-----------------	-----------------------------------	---------------------------	---------------------

Le cours "Pratiques socio-éducatives" a pour but de sensibiliser les étudiants aux outils et modes d'interventions investis par l'Administration pénitentiaire dans sa mission de lutte contre la délinquance et pour la réinsertion des publics pris en charge. Plus précisément, nous étudierons comment les Services pénitentiaires d'insertion et de probation investissent l'objectif de lutte contre la récidive.

Évolution historique, cadre textuel, moyens humains et matériels, problématiques rencontrées en milieu fermé et ouvert, les SPIP, les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, le partenariat.

La visite d'un établissement pénitentiaire est prévue.

La crédibilité de la formation est naturellement tributaire de la rigueur de son organisation. Elle tient aussi au niveau d'exigence lors de la sélection des étudiants.

Enseignements obligatoires : chaque étudiant subira une épreuve écrite de 5 h et un grand oral. Il pourra choisir la matière qu'il prend à l'écrit (civil et procédure civile ou pénal et procédure pénale) et la matière qu'il prend à l'oral (civil et procédure civile ou pénal et procédure pénale). La matière « Comparative law » fera l'objet d'une évaluation propre.

Tous autres enseignements : l'enseignant de chaque matière choisie par l'étudiant détermine le mode de contrôle et de sanction des connaissances.

Chaque étudiant rédige un mémoire qui, à partir de son stage, devra prendre la forme d'un travail de recherche. Le mémoire est soutenu en présence de l'un des enseignants du diplôme et du maître de stage.

Modalités de contrôle

Contrôle continu	Oral
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral

3JPF0018	Pratique des poursuites	Volume horaire 12h	M. X. Clemence
-----------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------

Module « pratique des poursuites » :

- Compétence pour agir du Ministère Public
- Opportunité des poursuites (alternatives aux poursuites, classements sans suite)
- Mise en mouvement de l'action publique
- Notions d'entraide pénale internationale

Modalités de contrôle

Contrôle continu	l'épreuve finale consiste en une suite de cas pratiques.		
Contrôle dérogatoire et session 2	l'épreuve finale consiste en une suite de cas pratiques.		
3JPC0002	Droit immobilier	Volume horaire 12h	M. R. Wintgen
Ce cours a vocation à permettre aux étudiants de découvrir l'ensemble des branches du droit immobilier. Ils seront davantage sensibilisés à la branche privée de la matière et renforceront leurs connaissances juridiques en transactions immobilières et en administration de biens.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	épreuve écrite ou orale		
Contrôle dérogatoire et session 2			

3JPC0006	Droit des assurances	Volume horaire 12h	Groupe Axa
Forts de leurs acquis en droit des obligations, les étudiants seront amenés, dans ce séminaire, à en faire application en droit des assurances. Il sera question d'envisager l'activité des établissements d'assurance et les contrats qu'ils concluent avec les entreprises et les particuliers.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	épreuve écrite ou orale		
Contrôle dérogatoire et session 2			

Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Pour la formation continue :

Service de la formation continue

Bâtiment M

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT (<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 –*
- *Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.**

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, injektive). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.